

30 MARS 2023

654

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 7
Pouvoirs : 1
Votants : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix mars à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 6 mars 2023

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, MARC- MARTIN Nicole, TEITGEN Carole, JULIEN Gilles, LIONS Pascale

Absente excusée : DEBRUYNE Caroline

Absent non excusé : M THIBAUT Darig

Pouvoirs : Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN M. Pierre

387-RENOUVELLEMENT CONVENTION VEOLIA

Monsieur le maire informe le conseil que la convention avec VEOLIA relative au balayage de la voirie arrive à son échéance triennale, et qu'il convient de la reconduire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la reconduction de la convention de balayage de la voirie avec VEOLIA pour un montant de 1238,40 HT soit 1 403,28 € TTC annuel (mille quatre cent trois euros et vingt-huit centimes)

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction annuelle, pour une durée maximale de TROIS ans.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 25 mars 2023

Certifié exécutoire le 25 mars 2023



[Handwritten signature]